



Ordonnance de télécom CRTC 2014-480

Version PDF

Ottawa, le 17 septembre 2014

Diverses compagnies – Approbation définitive des demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Novus Entertainment Inc.	3 3A	le 28 juillet 2014 le 15 août 2014
Saskatchewan Telecommunications	296 296A	le 25 juillet 2014 le 18 août 2014
Vidéotron s.e.n.c.	49	le 15 juillet 2014

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être déposées auprès du Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général